



Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
Tel. : (509)3728 8466

REFERENDUM CONSTITUTIONNEL ET ELECTIONS :

UNE AVANCEE EN SOLO DU POUVOIR POLITIQUE SUR FOND D'INSECURITE GENERALISEE : LA FJKL DENONCE UNE VOLONTE DE L'EXECUTIF D'AGGRAVER LA CRISE ACTUELLE A DES FINS INAVOUABLES ET INAVOUEES

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) a pris connaissance, non sans étonnement, du décret du 31 décembre 2020 sur le référendum constitutionnel, publié au journal officiel, *le Moniteur* du 5 janvier 2021, 176^e année, spécial No. 1 ainsi que du calendrier publié 48 heures plus tard par les membres du Conseil Electoral Provisoire contestés, non autorisés par la Cour de Cassation de la République à engager l'Etat ni à occuper une si Haute Fonction Publique.

La FJKL note que ces initiatives coïncident avec la montée vertigineuse du climat d'insécurité. En effet, les actes d'enlèvement contre rançon, de séquestration, de torture et d'assassinats augmentent dans l'indifférence des autorités étatiques. Pire, des policiers chargés de la sécurité de la population sont enlevés et séquestrés par des gangs armés. Et la police est incapable d'intervenir pour les libérer. Les cas les plus connus concernent :

- L'inspecteur de police Wilner SERAPHIN séquestré depuis le 3 janvier 2021 ;
- Sanon Ernsò THEODORE et VINCENT Jean Maxo, deux agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH) affectés respectivement à POLIFRONT et à la Brigade d'Intervention Motorisée (BIM) sont enlevés et séquestrés le 6 janvier 2021 ;
- Toujours à la date du 6 janvier, des membres du gang 400 Mawozo que la Police prétend avoir démantelé ont enlevé plusieurs personnes à bord d'un bus en provenance du Cap-Haïtien ;
- Un policier enlevé et séquestré à la même date par des bandits du gang 400 Mawozo a été interrogé par le chef de gang recherché par la police, humilié, filmé, obligé d'admettre que la Police est un corps arbitraire ; et la vidéo est depuis postée sur les réseaux sociaux ;

- L'inspecteur de police Wilfrid PIERRE est tué par balles dans la matinée du jeudi 7 janvier 2021 dans la zone de Delmas 2.
- La FJKL se demande comment dans un tel climat d'insécurité le pouvoir en place peut prétendre engager seul, avec uniquement ses zélés partisans, un référendum pour formuler, adopter et mettre en œuvre des réformes constitutionnelles sans le peuple et ses représentants en violation des règles strictes y relatives contenues dans la Constitution en vigueur ?
- La FJKL note que la réforme constitutionnelle engagée par le pouvoir politique en place comporte:
 - 1- des risques élevés de marginalisation de groupes, de quartiers, de zones ou d'importants segments de la société;
 - 2- une évidente monopolisation des réformes constitutionnelles par le pouvoir exécutif en place qui agit seul, sans contre-pouvoir et sans consensus politique;
 - 3- une désaffection du public à l'égard du processus ;
 - 4- une domination supposée du processus par des puissances étrangères et des organisations régionale et/ou internationale.

La FJKL rappelle qu'une Constitution pour jouir du plus haut degré de légitimité politique possible doit être le fruit de la participation du peuple et de tous les segments de la société et non de référendums scélérats comme ceux du Dr Francois DUVALIER ou du Dr Roger LAFONTANT avec plus de 99% de ouis connus d'avance.

La FJKL défend le principe de l'appropriation par le peuple des réformes constitutionnelles en raison de :

- l'incidence globale de la Constitution sur la vie d'un peuple et ses droits fondamentaux ;
- la nécessité pour un peuple de s'entendre sur les valeurs et principes communs de gouvernance inscrits dans une Constitution ;
- l'obligation pour le peuple de considérer que la Constitution est née de sa volonté et reflète ses valeurs, ses intérêts et ses principes.

La FJKL invite l'Exécutif - trop décrié par les scandales de corruption, les faits avérés de supports aux gangs armés et des actes de répressions politiques - de renoncer à son projet de réforme constitutionnelle afin d'éviter au pays des jours encore plus sombres.

Port-au-Prince, 8 janvier 2021